

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8	Date de révision: 10/21/2021	Numéro de la FDS: 418994-00005	Date de dernière parution: 11/12/2020 Date de la première parution: 12/27/2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Code du produit : 890.920284

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Würth Canada Limited

Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd
GUELPH, ON N1C 0A1

Téléphone : +1 (905) 564 6225

Fac-similé : +1 (905) 564 3671

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Emergencies involving a spill, fire, explosion or exposure:
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Transport related emergencies:
CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 or * 666 (cell)

Urgences impliquant un déversement, incendie, explosion ou exposition:

CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300

Urgences liées au transport:

CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 ou * 666 (cellulaire)

Adresse de courrier électronique : prodsafe@wurth.ca

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent antifriction et lubrifiant

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8 Date de révision: 10/21/2021 Numéro de la FDS: 418994-00005 Date de dernière parution: 11/12/2020
 Date de la première parution: 12/27/2016

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 P280 Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro-traités	Huile minérale, distillats de pétrole, paraffinique lourd hydrotraité	64742-54-7	$\geq 60 - < 80$ *
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydro-traités	Donnée non disponible	64742-52-5	$\geq 30 - < 60$ *
Graphite	Carbone graphique	7782-42-5	$\geq 10 - < 30$ *
Poudre du cuivre métallique	Donnée non disponible	7440-50-8	$\geq 10 - < 30$ *
12-Hydroxystéarate de lithium	Acide octadécanoïque, 12-hydroxy-, sel de lithium (1:1)	7620-77-1	$\geq 5 - < 10$ *
Hydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	$\geq 1 - < 5$ *
Quartz	Dioxyde de silicium cristallisé	14808-60-7	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8	Date de révision: 10/21/2021	Numéro de la FDS: 418994-00005	Date de dernière parution: 11/12/2020 Date de la première parution: 12/27/2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | | |
|--|---|--|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8). |
| Avis aux médecins | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique d'extinction |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Inconnu. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes métalliques |

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8	Date de révision: 10/21/2021	Numéro de la FDS: 418994-00005	Date de dernière parution: 11/12/2020 Date de la première parution: 12/27/2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

gereux	Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	: Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique	: Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale	: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipula-	: Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8 Date de révision: 10/21/2021 Numéro de la FDS: 418994-00005 Date de dernière parution: 11/12/2020
 Date de la première parution: 12/27/2016

tion sans danger Éviter de respirer les vapeurs.
 Ne pas avaler.
 Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Garder hermétiquement fermé.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 Oxydants forts

Température d'entreposage recommandée : 15.6 - 32.2 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
Graphite	7782-42-5	TWA (Respirable)	2 mg/m ³	CA BC OEL

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8 Date de révision: 10/21/2021 Numéro de la FDS: 418994-00005 Date de dernière parution: 11/12/2020
 Date de la première parution: 12/27/2016

		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m ³	ACGIH
Poudre du cuivre métallique	7440-50-8	TWA (Poussière et brouillard)	1 mg/m ³ (Cuivre)	CA AB OEL
		TWA (Emissions)	0.2 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (poussières et brouillards de)	1 mg/m ³ (Cuivre)	CA QC OEL
		VEMP (Emissions)	0.2 mg/m ³ (Cuivre)	CA QC OEL
		TWA (Poussière et brouillard)	1 mg/m ³ (Cuivre)	CA BC OEL
		TWA (Emissions)	0.2 mg/m ³ (Cuivre)	CA BC OEL
		TWA (Poussière et brume)	1 mg/m ³ (Cuivre)	ACGIH
		TWA (Emissions)	0.2 mg/m ³ (Cuivre)	ACGIH
12-Hydroxystéarate de lithium	7620-77-1	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m ³	ACGIH
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA	5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m ³	ACGIH
Quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Matières	0.025 mg/m ³ (Silice)	CA AB OEL

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8 Date de révision: 10/21/2021 Numéro de la FDS: 418994-00005 Date de dernière parution: 11/12/2020
 Date de la première parution: 12/27/2016

		particulaires respirables)		
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	ACGIH

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation de poussières.

Quartz

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
 Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Protection des mains
 Matériau : Caoutchouc naturel

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
 Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
 S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :
 Écran facial

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
 Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de tra-

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8	Date de révision: 10/21/2021	Numéro de la FDS: 418994-00005	Date de dernière parution: 11/12/2020 Date de la première parution: 12/27/2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

vail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Couleur	: cuivre
Odeur	: douce
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: > 316 °C
Point d'éclair	: 210 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 5 mmHg (-1.1 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.1
Solubilité Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.53 mg/l

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Graphite:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Poudre du cuivre métallique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

12-Hydroxystéarate de lithium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Hydroxyde de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): > 6.04 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Quartz:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Graphite:

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Poudre du cuivre métallique:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

12-Hydroxystéarate de lithium:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Hydroxyde de calcium:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Irritation de la peau
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Graphite:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Poudre du cuivre métallique:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

12-Hydroxystéarate de lithium:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Hydroxyde de calcium:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Type d'essai	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Type d'essai	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Graphite:

Type d'essai	: Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Résultat	: négatif

Poudre du cuivre métallique:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: négatif

12-Hydroxystéarate de lithium:

Type d'essai	: Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Méthode	: Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	: négatif

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Hydroxyde de calcium:

Type d'essai	: Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Méthode	: Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif
-----------------------	---

Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 474 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
----------------------	--

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif
-----------------------	---

Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 474 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
----------------------	--

Graphite:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif
-----------------------	---

	Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif
--	--

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Poudre du cuivre métallique:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Hydroxyde de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 78 semaines
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 78 semaines
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Hydroxyde de calcium:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	104 semaines
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Quartz:

Espèce	:	Les êtres humains
Voie d'application	:	inhalation (poussière/brume/émanations)
Résultat	:	positif
Remarques	:	Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation de poussières.

Cancérogénicité - Évaluation	:	Résultats positifs des études épidémiologiques chez l'homme (par inhalation)
------------------------------	---	--

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Contact avec la peau Méthode: Directives du test 414 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Graphite:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 422 de l'OECD Résultat: négatif
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Poudre du cuivre métallique:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Hydroxyde de calcium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Hydroxyde de calcium:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Poudre du cuivre métallique:**

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
Évaluation : Aucun effet significatif n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

12-Hydroxystéarate de lithium:

Voies d'exposition : Ingestion

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Évaluation : Aucun effet important n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Quartz:

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
Organes cibles : Poumons
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/jour ou moins.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce : Lapin
NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 4 Sem.
Méthode : Directives du test 410 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat
NOAEL : > 980 mg/m³
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 4 Sem.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Rat
NOAEL : > 0.98 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 28 jours
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Poudre du cuivre métallique:

Espèce : Rat
NOAEL : >= 2 mg/m³
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 28 jours

12-Hydroxystéarate de lithium:

Espèce : Rat
NOAEL : > 88 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Hydroxyde de calcium:

Espèce : Souris
NOAEL : >= 1,300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Durée d'exposition : 28 jours
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat
NOAEL : ≥ 0.107 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

Quartz:

Espèce : Les êtres humains
LOAEL : 0.053 mg/m³
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Remarques : Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risque d'inhalation de poussières.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): $> 10,000$ mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorgan- : NOEC: > 1.93 mg/l

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version 1.8	Date de révision: 10/21/2021	Numéro de la FDS: 418994-00005	Date de dernière parution: 11/12/2020 Date de la première parution: 12/27/2016
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ismes

Durée d'exposition: 10 min
Méthode: DIN 38 412 Part 8
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats naphtésiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 1.93 mg/l
Durée d'exposition: 10 min
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Graphite:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Durée d'exposition: 72 h
 Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,012.5 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Poudre du cuivre métallique:

Toxicité pour les poissons : CL50: 8.1 µg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.792 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 0.333 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1 µg/l

12-Hydroxystéarate de lithium:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Hydroxyde de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gasterosteus aculeatus (épine de mer)): 457 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crangon crangon (Crevette)): 158 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 184.57 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 79.22 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Toxicité pour les microorganismes : CE50: 300.4 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Quartz:**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Persistence et dégradabilité**Composants:****Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

12-Hydroxystéarate de lithium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

- No. UN : UN 3082
- Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Copper metal powder)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3082
- Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Copper metal powder)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : Miscellaneous
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
- Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 3082
- Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Copper metal powder)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9
- EmS Code : F-A, S-F
- Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Poudre du cuivre métallique)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Poudre du cuivre métallique)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Lignes directrices sur les composés organiques volatils dans les produits de consommation Contenu en COV: 0.1 % / 1.1 g/l
---	--

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
-----	---	--

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TCI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 10/21/2021
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CU 1000, Pâte antigrippante au cuivre, 284 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/12/2020
1.8	10/21/2021	418994-00005	Date de la première parution: 12/27/2016

CA / 3F